



## Le titre annuel

Le titre annuel *Pass Hérault* est proposé en tarification P.D.E. aux salariés et aux agents des collectivités et entreprises s'impliquant dans un dispositif de Plan de Déplacements Entreprise. Le *Pass Hérault* permet la libre circulation sur tout le réseau Hérault Transport et en option la libre circulation sur le réseau TaM (Transport de Montpellier Agglomération), bus et tramway<sup>(1)</sup>.



## Le titre annuel



## La tarification P.D.E.

Le P.D.E. (Plan de Déplacements Entreprise) est un ensemble de mesures visant à faciliter les déplacements liés aux activités professionnelles. Favorisant pour cela les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, la mise en oeuvre d'un P.D.E. répond à une logique de développement durable. Les bénéfices sont à la fois d'ordre environnemental, social et économique.

Depuis le 1er janvier 2009, Hérault Transport propose la mise en oeuvre d'une réduction tarifaire sur les abonnements Hérault Transport pour les entreprises s'impliquant dans un dispositif P.D.E.



### Hérault Transport

148 avenue du Professeur Viala  
Parc Euromédecine II - CS 34303  
34193 Montpellier cedex 5  
info@herault-transport.fr  
☎ 04 34 888 999



**Accueil public**  
de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00  
du lundi au vendredi

(1) : hors parking et vélo

## Inscription

Des attestations d'inscription seront adressées aux entreprises signataires d'un accord de partenariat "Entreprise / Hérault Transport".

Ces attestations doivent être remplies et co-signées par l'entreprise.

Afin de retirer votre carte d'abonné vous devez la remettre à la Régie du SMTCH, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- photocopie d'une pièce d'identité,
- photo d'identité,
- un RIB, RIP ou RICE,
- une autorisation de prélèvement si le mode de paiement par prélèvement automatique est retenu.

## La tarification

Hérault Transport propose 1 tarification annuelle spécifiques P.D.E.\* :

- Tarification PDE 405 €

Ce tarif n'intègre pas la participation de l'entreprise.

## Paiement

2 modes de paiement sont proposés :  
1 versement unique  
12 versements sous forme de prélèvement mensuel automatique.

\* Tarif en vigueur au 5 mai 2010

Pour plus de détails, lire les conditions générales.